

# AUDY & ASSOCIÉS

société de commissariat aux comptes  
membre de la compagnie régionale de Paris

**Jean-Pierre Audy**  
commissaire aux comptes  
associé-gérant

**Isabelle Sene**  
commissaire aux comptes  
associée

**COPIE**

**ASSOCIATION LES BONS ENFANTS**  
**27 faubourg de Montbéliard**

**90000 BELFORT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008

Siège social

19, avenue de Messine  
75008 PARIS

Téléphone + 33 (0)1 42 89 36 48

Télécopie + 33 (0)1 42 89 36 51

site internet : [www.audyassocies.com](http://www.audyassocies.com)

email : [info@audyassocies.com](mailto:info@audyassocies.com)

Bureau

4, place de la Fontaine  
19250 MEYMAC

Téléphone + 33 (0)5 55 46 19 19

Télécopie + 33 (0)5 55 95 29 84



association technique de  
commissaires aux comptes  
et d'experts-comptables

**ASSOCIATION LES BONS ENFANTS**  
**27 faubourg Montbéliard**  
**90000 BELFORT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**exercice du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008**

Mesdames et messieurs les sociétaires,

en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « les bons enfants », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été préparés par la direction générale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I- Opinion sur les comptes annuels :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## II - Justifications de nos appréciations


En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion avec réserve exprimée ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

## III - Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation financière et morale de l'association et dans les documents adressés aux sociétaires.

A Paris,  
le 02 avril 2009

 Jean-Pierre Audy  
associé-gérant

### pièces jointes :

- comptes annuels au 31 décembre 2008.

COMPILE ASSOCIATION

ACTIF	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Amot. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	19 384.50	19 384.50		
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations Incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	228 673.53		228 673.53	228 673.53
Constructions	3 401 621.71	817 589.33	2 584 032.38	2 665 372.06
Installations techniques, matériel et outillage industriels	455 941.49	311 481.07	144 460.42	130 556.49
Autres	2 213 763.67	1 162 318.60	1 051 445.07	989 167.05
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières :				
Participations	68.60		68.60	68.60
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts	41 832.00		41 832.00	34 558.00
Autres	13 165.24		13 165.24	13 165.24
<b>Total 1</b>	<b>6 374 450.74</b>	<b>2 310 773.50</b>	<b>4 063 677.24</b>	<b>4 061 560.97</b>
Comptes de liaison (2)				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				13 354.00
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés	52 983.94		52 983.94	54 023.71
Autres	58 774.34		58 774.34	29 698.61
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres	41 283.40		41 283.40	41 283.40
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 162 689.32		1 162 689.32	1 278 037.86
Charges constatées d'avance	3 162.35		3 162.35	23 751.75
<b>Total 3</b>	<b>1 318 893.35</b>	<b>0.00</b>	<b>1 318 893.35</b>	<b>1 440 149.33</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecart de conversion actif (6)				
<b>Total général (0+1+2+3+4+5)</b>	<b>7 693 344.09</b>	<b>2 310 773.50</b>	<b>5 382 570.59</b>	<b>5 501 710.30</b>

COMPILE ASSOCIATION

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	498 725.98	498 725.98
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	575 376.98	511 072.17
Report à nouveau	246 875.09	126 175.24
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-31 046.29	185 004.66
Subventions d'investissement	653 659.50	618 223.33
Provisions réglementées	29 943.34	12 879.66
<b>Total 1</b>	<b>1 973 534.60</b>	<b>1 952 081.04</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	55 857.23	52 384.91
<b>Total 2</b>	<b>55 857.23</b>	<b>52 384.91</b>
Comptes de liaison (3)		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 808 816.58	1 919 633.20
Emprunts et dettes financières diverses	670 727.56	715 027.05
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304 337.06	350 712.09
Dettes fiscales et sociales	555 052.90	477 814.81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 501.59	30 422.54
Autres dettes	4 743.07	1 953.29
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		1 681.37
<b>Total 4</b>	<b>3 353 178.76</b>	<b>3 497 244.35</b>
Ecart de conversion passif (5)		
<b>Total général (1+2+3+4)</b>	<b>5 382 570.59</b>	<b>5 501 710.30</b>

COMPILE ASSOCIATION

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2008	31/12/2007
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens et services)			
	<u>Montant net du chiffre d'affaires</u>		
		4 609 908.90	4 383 626.74
		<u>4 609 908.90</u>	<u>4 383 626.74</u>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
			1 500.00
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
		84 490.48	86 670.36
	<b>Total 1</b>	4 694 399.38	4 471 797.10
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variations de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stocks			
Autres achats et charges externes			
		1 078 686.65	1 043 897.29
Impôts, taxes et versements assimilés			
		271 800.73	234 793.71
Salaires et traitements			
		2 178 804.33	1 955 285.55
Charges sociales			
		904 164.04	807 030.03
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Dotations aux amortissements sur immobilisations			
		287 032.39	244 878.36
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions sur risques et charges			
		3 472.32	
Autres charges			
		6 180.06	7 536.56
	<b>Total 2</b>	4 730 140.52	4 293 421.50
	<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>	-35 741.14	178 375.60
Quotes-parts sur opérations faites en commun : bénéfice ou perte transférée (3)			
		5 745.72	5 376.11
Quotes-parts sur opérations faites en commun : perte ou bénéfice transféré (4)			
			11 947.00
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participation			
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
		606.91	519.18
Autres intérêts et produits assimilés			
		43 750.00	33 208.65
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total 5</b>	44 356.91	33 727.83
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
		92 314.73	70 057.92
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total 6</b>	92 314.73	70 057.92
	<b>2. RESULTAT FINANCIER (5-6)</b>	-47 957.82	-36 330.09
	<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)</b>	-77 953.24	135 474.62

COMPILE ASSOCIATION

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2008	31/12/2007
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		13 262.30	5 511.23
Produits exceptionnels sur opération de capital		30 859.18	57 058.86
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 811.32	3 811.22
	<b>Total 7</b>	47 932.80	66 381.31
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		1 025.85	
Charges exceptionnelles sur opération de capital			16 851.27
Dotations aux amortissements et aux provisions			
	<b>Total 8</b>	1 025.85	16 851.27
	<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)</b>	46 906.95	49 530.04
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)			
	<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)</b>	4 792 434.81	4 577 282.35
	<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10)</b>	4 823 481.10	4 392 277.69
	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	-31 046.29 Perte	185 004.66 Bénéfice

*Association  
Les Bons Enfants*

**Association "Les Bons Enfants"**  
27, Faubourg de Montbéliard  
90000 Belfort

**ANNEXE 2008**

**Préliminaire**

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008**

**Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels**



## NOTE N°1

Annexe au bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2008** dont le total est de **5.382.570,59 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de **31.046,29 euros**.

### **Faits caractéristiques de l'exercice**

#### **1 Règles et méthodes comptables**

##### **Référentiel comptable**

Les comptes au 31 décembre 2008 sont établis en conformité avec les dispositions du code des Commissaires aux comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- des Continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### **Nouvelle Réglementation sur les Actifs :**

L'Association a pris l'option pour la méthode prospective.

La méthode simplifiée ou prospective consiste à appliquer la nouvelle méthode à compter de l'exercice en cours. Le passé n'est pas remis en cause.

#### **Méthodes et règles d'évaluation**

##### **Immobilisations incorporelles**

#### **Nouvelle Réglementation sur les Actifs :**

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Désormais dans les comptes individuels certains frais accessoires peuvent être incorporés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles. Il peut s'agir des droits de mutation, des honoraires ou commissions et des frais d'actes, liés à l'acquisition.

### **Immobilisations corporelles.**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissements pratiquées sont fonction de la durée probable du bien au sein de notre Association, évaluées par le service de gestion.

### **Créances & dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits**

En conformité avec le décret n° 2001-388 du 04 mai 2001 et de loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à l'allocation personnalisée d'autonomie les produits issus de la tarification, c'est-à-dire les frais de séjour définitif et temporaire, les forfaits soins et les forfaits dépendances sont dorénavant comptabilisés dans des sous compte de la classe 73... intitulée dotations et produits de la tarification.

### **Autres informations**

Les engagements de l'Association en matière d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à **102.870,74 euros** au 31 décembre 2008 ; ils sont provisionnés à hauteur de **49.847,23 euros** dans les comptes annuels. Cette provision concerne l'ensemble des salariés de l'association. Il est à souligné que sur l'exercice 2009, 66.000,00 euros provenant de l'affectation du résultat 2007 soins seront inscrit en provision pour indemnité de fin de carrière.

### **Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations :**

Dans le cadre de la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les autorités de tarification peuvent attribuer des fonds destinés à financer les charges d'amortissements d'acquisition future.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est constituée pour un montant de 20.875,00 euros en compte 142. Cette provision est destinée à compenser les charges d'amortissement du futur, nouveau véhicule de l'accueil de jour.

Cette provision réglementée sera reprise dans les années futures au même rythme que les charges d'amortissement par le crédit du compte 78742 « reprise sur provision réglementées pour renouvellement des immobilisations ». Ce mécanisme comptable à pour objectif de contrebalancer la charge d'amortissement et ainsi ne pas peser sur le prix de journée.

Cette procédure est conforme à la circulaire interministérielle DGAS/5B/DGCL/FL3/77 du 29 février 2008 portant diverses précisions d'ordre budgétaire et comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'à l'avis N° 2008-09 du 7 mai 2008 du conseil National de la Comptabilité..

### **Droit Individuel à la Formation**

Les droits acquis au titre du DIF, par l'ensemble des salariés au 31/12/2008, représentent un volume de **4.733 heures**.

#### NOTE N° 2

##### FOND ASSOCIATIF

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

Le fonds associatif est constitué par :

- Fonds de Dotation	94 .444,56
- des Subventions d'Equipements	376 .840,98
- des Donations	27 440,44
<b>Soit un total de</b>	<b>498.725,98</b>

#### NOTE N° 3

##### ETAT DES PROVISIONS

(Cf. article 24.2 du décret du 29 novembre 1983)

Nature des Provisions	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
<b>Pour Risques</b>				
Pour litiges	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour Risque Taux Emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'Hypothèques	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Prov. pour Risques</b> Sous total 1	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Pour Charges</b>				
Indemnités Départ Retraite	49 847,23	0,00	0,00	49 847,23
Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Charges personnel	6 010,00	0,00	0,00	6 010,00
<b>Prov. pour Charges</b> Sous total 2	55 857,23	0,00	0,00	55 857,23
<b>TOTAL I (1+2)</b>	<b>55 857,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 857,23</b>

<b>Pour Dépréciations</b>				
Immob. Corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immob. Financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur Mob. de Placement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	55 857,23	0,00	0,00	55 857,23

Dotations & Reprises d'Exploitation

0,00	0,00
------	------

Dotations & Reprises Financières

0,00	0,00
------	------

NOTE N° 4

ETAT DES AMORTISSEMENTS

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Amortissements en fin d'exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais de Premier Etablissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Logiciel	19 384,50	0,00	0,00	19 384,50
TOTAL 1	19 384,50	0,00	0,00	19 384,50
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Constructions	712 167,88	74 621,70	0,00	786 789,58
Constructions s/sol autrui	7 019,79	23 779,96	0,00	30 799,75
Matériel et Outillage	122 069,73	6 773,12	684,50	128 158,35
Matériel de cuisine	166 565,62	16 757,10	0,00	183 322,72
Aménagements installations	392 398,85	84 497,83	0,00	476 896,68
Matériel de Transport	56 516,27	8 036,11	0,00	64 552,38
Matér. de Bureau et informatique	126 580,83	10 971,56	0,00	137 552,39
Mobilier	192 448,31	21 164,74	0,00	213 613,05
Autres Immobil. Corporelles	98 791,93	738,51	0,00	99 530,44
Matériel médical	151 356,90	18 816,76	0,00	170 173,66
TOTAL 2	2 025 916,11	266 157,39	684,50	2 291 389,00
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 045 300,61</b>	<b>266 157,39</b>	<b>684,50</b>	<b>2 310 773,50</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DOTATIONS		266 157,39		

## NOTE N° 5

**ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**  
(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions Créations Virements de Postes à Postes	Diminutions par virements de Postes à Postes	Cessions Mises Hors Service	Valeurs brutes en fin d'exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>					
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Logiciel	19 384,50	0,00	0,00	0,00	19 384,50
<b>TOTAL I</b>	<b>19 384,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 384,50</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>					
Terrains	228 673,53	0,00	0,00	0,00	228 673,53
Constructions	2 823 922,62	0,00	0,00	0,00	2 823 922,62
Construction sol d'autrui	560 637,11	17 061,98	0,00	0,00	577 699,09
Matériel et Outillage	143 285,35	23 449,26	0,00	684,50	166 050,11
Aménagements installations	1 079 079,04	192 169,64	0,00	0,00	1 271 248,68
Matériel de cuisine	275 906,49	13 984,89	0,00	0,00	289 891,38
Matériel de Transport	94 123,48	0,00	0,00	0,00	94 123,48
Matér. de Bureau et informatique	148 833,85	12 539,89	0,00	0,00	161 373,74
Mobilier	305 666,16	1 794,00	0,00	0,00	307 460,16
Autres Immobil. Corporelles	104 793,23	0,00	0,00	0,00	104 793,23
Matériel médical	274 764,38	0,00	0,00	0,00	274 764,38
<b>TOTAL II</b>	<b>6 039 685,24</b>	<b>260 999,66</b>	<b>0,00</b>	<b>684,50</b>	<b>6 300 000,40</b>
<b>Immobilisations Financières</b>					
Autres titres immobilisés	68,60	0,00	0,00	0,00	68,60
Prêts	34 558,00	7 274,00			41 832,00
Autres Immob. Financières	13 165,24				13 165,24
<b>TOTAL III</b>	<b>47 791,84</b>	<b>7 274,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 065,84</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 106 861,58</b>	<b>268 273,66</b>	<b>0,00</b>	<b>684,50</b>	<b>6 374 450,74</b>

NOTE N° 6

**ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES**

(Cf. article 24.7 du décret du 29 novembre 1983)

**1) CREANCES**

	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>			
Autres Titres Immob.	0,00	0,00	0,00
Prêts	41 832,00	41 832,00	0,00
Autres	13.165,24		13 165,24
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
Créances clients et cptes rattachés	52 893,94	52 893,94	
Autres Créances	58 774,34	58 774,34	
Valeurs Mobilières Plac.	41 283,40	41 283,40	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>194 783,68</b>	<b>194 783,68</b>	<b>13 165,24</b>

**2) DETTES**

	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Emprunts et Dettes	2 308 841,01	163 021,05	654 941,32	1 490 878,64
Dettes Fournisseurs & Comptes rattachés	304 337,06	304 337,06		
Dettes Fiscales & Sociales	555 052,90	555 052,90		
Dettes sur Immobilisations & Comptes rattachés	9 501,59	9 501,59		
Autres dettes	4 743,07	4 743,07		
Fonds reçus des Résidants	166 021,95	166 021,95		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 348 497,58</b>	<b>1 202 677,62</b>	<b>654 941,32</b>	<b>1 490 878,64</b>

NOTE N° 7

**CHARGES A PAYER & PRODUITS A RECEVOIR**

(Cf. article 23 du décret du 29 Novembre 1983)

Intérêts sur Emprunts	4 681,18
Fournisseurs, factures non parvenues	67 962,37
Congés à payer	167 818,47
Charges sur congés à payer	87 002,85
OETH à payer	3 414,32
Prime de précarité	6 366,18
<b>Total Charges à Payer</b>	<b>337 245,37</b>
Forfaits Soins à recevoir	0,00
Pensions à recevoir	0,00
Produits à recevoir	8.988,37
Intérêts courus à recevoir	12.744,50
<hr/>	
<b>Total Produits à Recevoir</b>	<b>21 732,87</b>

NOTE N° 8

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance :	3 162,35
Produits constatés d'avance :	



## DISPONIBILITÉS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale pour un montant de 1.203.972,72 dont 41.283,40 en sicav de trésorerie et 900.000,00 en certificat de dépôt négociable.

### NOTE N° 10

#### GARANTIES RECUES SUR EMPRUNTS

TYPES DE GARANTIES	Montants
Garanties Départementales Résidence Pierre BONNEF	198 183,72
Garanties Départementales Extension Résidence Pierre BONNEF	300 000,00
Garanties Départementales Extension et réhabilitation VAUBAN	250 000,00
Garanties Municipales Résidence Pierre BONNEF	533 571,56
Garanties Municipales Extension Résidence Pierre BONNEF	400 000,00
Garanties Municipales Extension et réhabilitation VAUBAN	250 000,00
<b>TOTAL EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>1 931 755,28</b>

#### GARANTIES DONNEES

TYPES DE GARANTIES	Montants Dettes	Montants Sûretés
Hypothèques	182 938,82	182 938,82
<b>TOTAL SURETES</b>	<b>182 938,82</b>	<b>182 938,82</b>

### NOTE N° 11

#### **Effectif au 31 décembre 2008**

Cadres	6
Agents de maîtrise	18
Employés	64
Apprenti	0
Contrat d'avenir	6
CIE	2

### Note N° 12

Information prévue par l'article 20 de la loi du 23/05/2006 relative aux rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi qu'à leurs avantages en nature :

Rémunérations brutes : 206.842,45 €  
dont avantages en nature : 6.563,46 €

